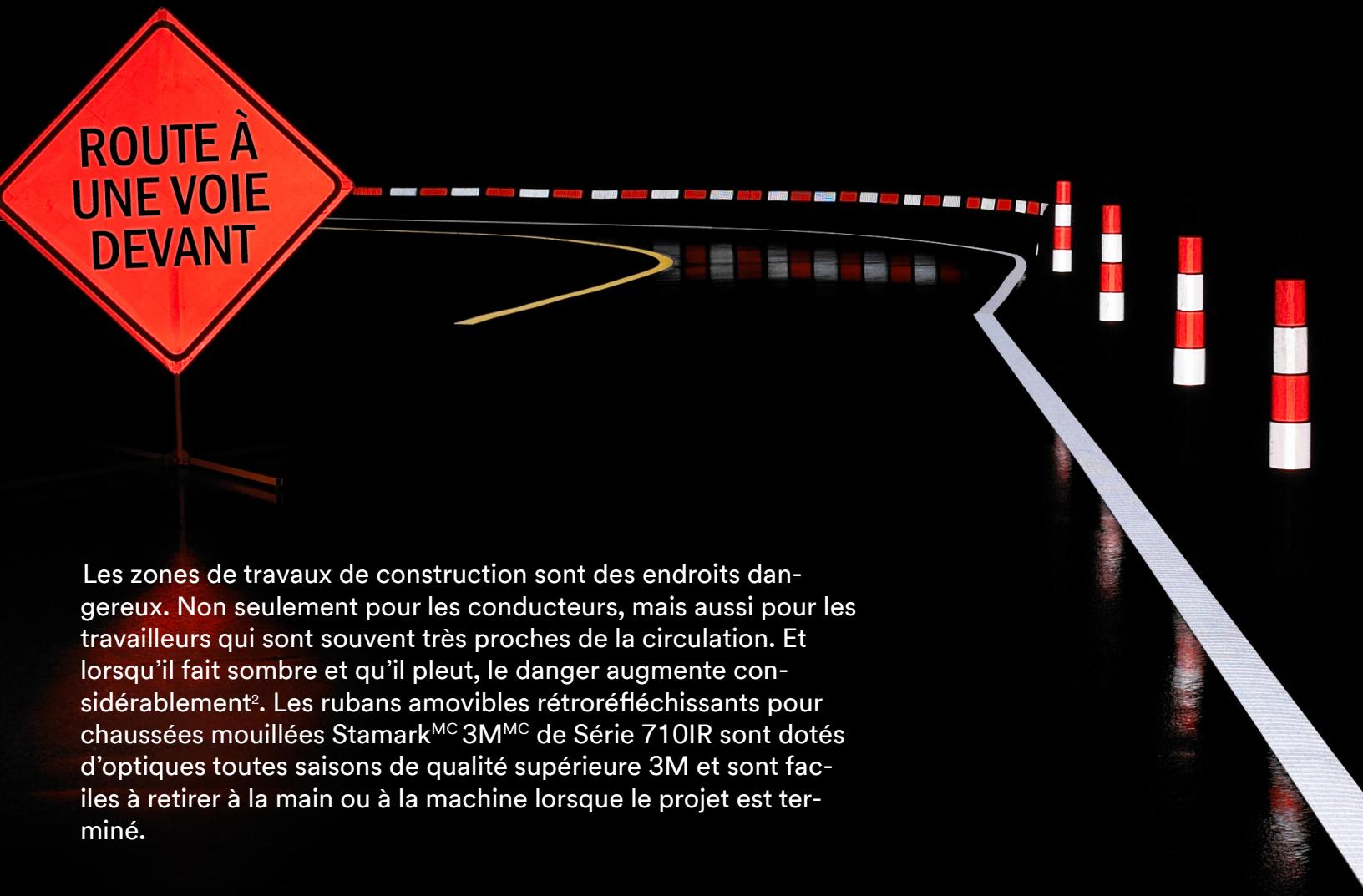


Rubans temporaires.

Une sécurité pérenne¹

Contribuer à rendre les zones de travail plus sûres pour tous avec le ruban de marquage amovible rétroréfléchissant pour chaussées



Les zones de travaux de construction sont des endroits dangereux. Non seulement pour les conducteurs, mais aussi pour les travailleurs qui sont souvent très proches de la circulation. Et lorsqu'il fait sombre et qu'il pleut, le danger augmente considérablement². Les rubans amovibles rétroréfléchissants pour chaussées mouillées Stamark^{MC} 3M^{MC} de Série 710IR sont dotés d'optiques toutes saisons de qualité supérieure 3M et sont faciles à retirer à la main ou à la machine lorsque le projet est terminé.

Ruban de marquage amovible rétroréfléchissant pour chaussées mouillées Stamark^{MC} 3M^{MC} de Série 710IR



Contribuer à créer des zones de travaux

C'est une question d'équilibre délicate : Veiller à la fluidité de la circulation dans les zones de travaux de construction, tout en assurant la sécurité des conducteurs et des travailleurs. Nos rubans de marquage de voie amovibles peuvent vous aider à trouver le bon équilibre.

Rubans amovibles Stamark^{MC} 3M^{MC} : La sécurité est tout sauf temporaire.

Ces rubans contribuent à assurer la sécurité de la circulation, surtout par temps humide. Nos rubans amovibles intègrent désormais une résistance interne renforcée pour permettre un retrait plus net et sans altération. Cette capacité de retrait permet de réduire le besoin de meulage et les dommages à la route qui en résultent.



Excellent durabilité.

Les performances optiques avancées de 3M assurent une longue tenue¹.



Rapide à appliquer.

Et maintenant beaucoup plus facile à retirer à la main ou à la machine.



Adhérence conforme.

Il adhère à un grand éventail de revêtements routiers et reste en place jusqu'à ce que le projet soit terminé⁴.



**Visibilité remarquablement claire
par tous les temps.**

La rétroréflectivité du ruban fournit une directive visuelle claire aux conducteurs qui traversent les zones de travaux. Les protocoles d'essai ASTM³ confirment leur luminosité :

Valeurs rétroréfléchissantes initiales en millicandela (mcd/lx/m ²)		
Condition	710IR (blanc)	711IR (jaune)
Sèche	500 mcd/lx/m ²	300 mcd/lx/m ²
Continuité sur chaussée mouillée	250 mcd/lx/m ²	200 mcd/lx/m ²



Et comme le ruban de marquage amovible rétroréfléchissant pour chaussées mouillées Starmark^{MC} 3M^{MC} est facile à retirer, il ne laisse pas de traces déroutantes et réduit le besoin de meulage.

Le camouflage qui se fait immédiatement :

Ruban noir amovible Starmark^{MC} 3M^{MC} 715IR.



Masquez rapidement les marquages existants sur la chaussée pour créer des modifications temporaires des voies de circulation durant les projets de construction.

Voici les caractéristiques de ce ruban amovible :

- permet de masquer les lignes de voies, de bordures, de séparation et les croisements.
- Excellente durabilité : Il adhérera à la surface de la route pendant les six mois de la saison de la construction⁴.
- Retrait intact : Sa résistance interne améliorée aide à prévenir les déchirures lorsque le ruban est retiré à la main ou à la machine.
- L'amovibilité améliorée permet de mobiliser un nombre réduit d'ouvriers et limite leur exposition à la circulation.
- Surface non réfléchissante à relief.



Renseignements pour commander

Ruban amovible visible en tout temps Stamark^{MC} 3M^{MC} de Série 710IR

N° d'identification du produit	Avec doublure	Largeur
A710IR blanc		4 po, 5 po, 6 po, 8 po et 48 po
L710IR blanc	✓	4 po, 24 po et 48 po
A711IR jaune		4 po, 5 po, 6 po, 8 po et 48 po
L711IR jaune	✓	4 po, 24 po et 48 po
A715IR noir		6 po et 8 po
L715IR noir	✓	6 po et 8 po
A710IR-5 blanc/noir		7 po, 8 po et 9 po
A711IR-5 jaune/noir		7 po, 8 po et 9 po
Flèche tout droit SMS L710IR SA		Symboles et légendes prédécoupés
Flèche de virage à gauche SMS L710IR LA		Symboles et légendes prédécoupés
Flèche de virage à droite SMS L710IR RA		Symboles et légendes prédécoupés
Légende « Seulement » SMS L710IR ON		Symboles et légendes prédécoupés

Nous sommes là pour vous aider.

Le service de soutien de 3M est disponible en tout temps, pour vous aider à préparer et à installer les marquages pour chaussées 3M. Nos ingénieurs comprennent les conditions et les défis auxquels vous faites face au cours de l'installation des produits et ils sont disponibles pour vous aider à réussir votre projet de manière satisfaisante.

**Communiquez avec un spécialiste de l'application au
800-410-6880**

Les spécifications techniques et les documents relatifs à l'application dans la bibliothèque de ressources :

Bulletin de produit :

Ruban de marquage amovible réfléchissant pour surfaces mouillées Stamark^{MC} 3M^{MC} de Série 710IR

Dossier relatif à l'application :

Fiche de directives 3.2 : Procédures de préparation de surface de la chaussée et méthodes d'application des rubans amovibles Stamark^{MC} 3M^{MC}

Communiquez avec votre représentant des ventes de 3M pour voir comment vous pouvez accroître la sécurité dans les zones de travail.

Pour en savoir plus sur les solutions de signalisation routière temporaire, rendez-vous à : 3M.com/SecuriteRoutiere

Sélection et utilisation des produits : De nombreux facteurs indépendants de la volonté de 3M et connus uniquement par l'utilisateur peuvent affecter l'utilisation et le rendement d'un produit 3M dans le cadre d'une application donnée. Le client est seul responsable d'évaluer le produit et de déterminer s'il est approprié pour l'utilisation prévue et adaptée à celle-ci, y compris en réalisant une évaluation des risques sur le lieu de travail, un examen de tous les règlements et les normes applicables et un examen de l'étiquette du produit et des directives d'utilisation. Le fait de ne pas évaluer, sélectionner et utiliser conformément aux directives fournies avec un produit 3M et les produits de sécurité appropriés, ou de ne pas respecter toutes les réglementations de sécurité applicables, peut entraîner des blessures, des problèmes de santé, la mort et/ou des dommages à des biens. **Garantie, limite de recours et dénégation de responsabilité :** À moins qu'une garantie différente ne soit spécifiquement énoncée sur l'emballage ou la documentation applicables du produit 3M (une telle garantie ayant préséance, le cas échéant), 3M garantit que chaque produit 3M est conforme aux spécifications applicables au moment de son expédition. 3M N'OUFFRE AUCUNE AUTRE GARANTIE OU CONDITION, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Si le produit 3M n'est pas conforme à cette garantie, le seul et unique recours est, au gré de 3M, d'obtenir le remplacement du produit 3M ou le remboursement de son prix d'achat. **Limite de responsabilité :** À l'exception de la limite de recours énoncée plus haut, et à moins d'interdiction par la loi, 3M ne saurait être tenue responsable des pertes ou des dommages directs, indirects, spéciaux, fortuits ou consécutifs (y compris, mais sans s'y limiter, la perte de profits et d'occasions d'affaires) découlant de l'utilisation du produit 3M ou en lien avec celui-ci, quelle que soit la théorie juridique ou équitable dont on se prévaut, y compris, mais sans s'y limiter, celles de responsabilité contractuelle, de violation de garantie, de négligence ou de responsabilité stricte.



Division du marquage commercial et de la sécurité routière 3M

La Compagnie 3M Canada
PO Box/C.P. 5757
London (Ontario) N6A 4T1
Téléphone : 800-410-6880

3M et Stamark sont des marques de commerce de 3M.
© 2025, 3M. Tous droits réservés.

¹Jusqu'à un an sans utiliser de chasse-neige.

²24 % des accidents de la route sont liés aux conditions météorologiques aux É.-U. 75 % d'entre eux se produisent sur une chaussée mouillée. Source :

³Dans les mêmes conditions d'éclairage des phares et de vision du conducteur, des valeurs plus élevées de luminance rétroréfléchie correspondent à des niveaux plus élevés de performance visuelle pour une géométrie correspondante.

⁴Une saison normale de construction se définit comme la période après le dernier déneigement au printemps et avant le premier déneigement à l'automne/l'hiver, mais ne doit pas durer plus d'un an.